Impact Entreprises

La lettre du CFIE sur la citoyenneté et l'entreprise

Lettre bimestrielle éditée par le Centre Français d'Information sur les Entreprises vendue au prix de 50 F

Mai-juin 1998 - n° 7

■ **Pétrole et droits de l'Homme** 2

Les entreprises pétrolières sont visées par une partie de l'opinion à cause de leurs investissements dans les pays violant les droits de la personne. Leurs réactions sont encore timides.

■ **Sursis pour l'industrie du tabac aux États-Unis** 4

Le Sénat américain a rejeté la proposition de loi visant à imposer à l'industrie américaine du tabac plusieurs centaines de milliards de dollars pour indemniser les victimes du tabagisme.

■ **Divorce entre l'opinion européenne et les entreprises** 4

70 % des Européens considèrent que les intérêts des entreprises et ceux de la population de leurs pays ne vont pas dans le même sens.

■ **Conditions de travail : Nike change de cap ?** 5

Après avoir refusé pendant des années la possibilité aux organisations de citoyens de contrôler les conditions de travail dans ses usines, Nike semble assouplir sa position.

■ **Levi's retourne en Chine** 5

Par cette décision, l'entreprise renonce à l'esprit de son code de conduite mis en place en 1992. Du même coup, elle devient la cible des associations de défense des droits humains.

■ **Les assemblées générales en 1998** 6

Le CFIE a participé en 1998 aux assemblées de 15 entreprises françaises. Résumé pour onze d'entre elles.

Liste des entreprises citées dans ce numéro

Adidas, Alcatel, Arco, Blue Cross-Blue Shields, Bouygues, British Petroleum, Danone, Elf Aquitaine, Export-Import Bank, Ikéa, Lagardère, Levi's, Liggett, Mitsubishi, Moge, Nike, Nippon Oil, Occidental Petroleum, Peugeot, Renault, Rhône-Poulenc, Schneider, Shell, Suez-Lyonnaise des Eaux, Total, Toyota, Unocal, Vivendi.

Editorial

Martial Cozette
Directeur du CFIE

Dans leur grande majorité, les Européens considèrent que leurs intérêts et ceux des entreprises ne vont pas dans le même sens. Cela révèle-t-il simplement une incompréhension de la part des populations sur l'apport des entreprises ou plus profondément un décalage entre les attentes des gens et le rôle joué par les firmes ? Les deux vraisemblablement.

Mais si le constat de cette situation nécessite un effort de communication de la part des dirigeants d'entreprises, il met également en lumière la distance entre deux mondes.

Certains dirigeants comprennent aujourd'hui que se rapprocher de l'opinion, de ce qui participe finalement à l'environnement indispensable au fonctionnement de l'entreprise, est nécessaire. Cela l'est d'autant plus que de nombreuses firmes entreprennent de renforcer leur identité. Une telle stratégie ne peut accepter que l'image forte qui en résulterait soit marquée d'une connotation négative.

Le CFIE a, cette année, participé à de nombreuses assemblées générales d'actionnaires et a pu constater que des efforts étaient déployés par plusieurs présidents de grandes sociétés pour engager un dialogue. Il faut espérer que ces échanges permettront de faire progresser les valeurs sociales et environnementales au sein de l'entreprise.

CFIE, 19 rue des Trois Frères, F-75018 Paris, tél : 01.46.06.07.08, fax : 01.46.06.05.06

PETROLE ET DROITS DE L'HOMME

● L'opinion et les organisations de défense des droits humains interpellent les compagnies pétrolières qui interviennent dans dans les pays où les droits humains sont violés.

● Malgré quelques mesures encore timides, les compagnies pétrolières ne semblent pas encore prendre la mesure du problème.

L'extraction des hydrocarbures reste l'objet de toutes les attentions du fait de la localisation des gisements dans des pays où sévissent d'évidentes violations des droits humains. Ainsi, le 13 mai dernier, l'association Amnesty International a-t-elle annoncé qu'elle envisageait de cibler les compagnies pétrolières pour l'amélioration des droits humains en Algérie, au Nigeria, au Myanmar (Birmanie) et en Colombie. Son secrétaire général, Pierre Sane, a confié à l'agence de presse Reuter que « *les compagnies pétrolières avaient certainement plus d'influence que les instances des Nations unies parce qu'elles permettent de préserver les ressources nécessaires au maintien des régimes* ». L'organisation a par ailleurs précisé que sa première démarche consisterait à réclamer aux compagnies pétrolières le développement de codes de conduite, leur application et l'acceptation de contrôles indépendants.

LES HYDROCARBURES : FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ?

Malgré l'effondrement des prix du pétrole, les hydrocarbures représentent toujours des sources de revenus importantes – droits d'exploration, (redevances), royalties, impôts sur les sociétés, etc. – pour la plupart des pays en développement qui en sont pourvus. Ils sont souvent, et de loin, la première source de devises. Mais l'histoire a montré que ce type de richesse est rarement à l'origine d'un développement économique durable (phénomène du syndrome hollandais). Revenu facile, il incite à des dépenses non productives et favorise les ententes et les détournements au détriment du plus grand nombre. Quand bien même les revenus seraient-ils intégralement investis en biens productifs, leur soudaine émergence permettrait difficilement de créer de toutes pièces une économie solide, d'autant que l'irrégularité des cours du baril et du dollar provoque fréquemment des tensions sur les rentrées de devises et les ressources budgétaires.

La Birmanie en première ligne

Le pays le plus visé par la communauté internationale reste sans doute la Birmanie. Aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, au Japon, des organisations appellent les groupes pétroliers à suspendre, voire retirer, leurs investissements de ce pays. Au Japon, par exemple, des associations enjoignent l'**Export-Import Bank** et la **Nippon Oil** de suspendre leurs « subventions » à l'égard de la junte militaire birmane. En France, l'entreprise **Total** est toujours la cible d'organisations de défense des droits humains (voir le compte-rendu de l'assemblée générale de **Total**). Les députés s'intègrent maintenant aux débats. Ainsi, Madame Marie-Hélène Aubert, députée Vert d'Eure-et-Loir, a posé une question écrite au gouvernement. Elle souligne dans sa demande que l'investissement de **Total** en Birmanie « *est réalisé contre l'avis de Madame Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix 1991, et de la Ligue nationale pour la démocratie, parti qui a remporté 80 % des sièges aux élections législatives de 1990* ». Elle ajoute que, pour répondre à la plainte posée en 1997 à l'encontre de **Total** devant la Cour fédérale de Los Angeles par des victimes birmanes du chantier de **Total**, « *deux cabinets d'avocats américains ont produit, en septembre 1997, une lettre "amicus curiae" au nom de la "République française"* [...]. *La lettre invoque notamment que* "la France a la responsabilité souveraine de réglementer la conduite de ses personnes morales ressortissantes" *et que* "le maintien de cette action contre Total devant une cour des États-Unis contreviendrait aux intérêts de la politique étrangère de la France" ». Aussi, Marie-Hélène Aubert demande-t-elle au gouvernement français de préciser la position française : « *Est-elle, comme dans l'*amicus curiae, *favorable à* "l'engagement constructif" *ou, avec la Commission européenne, en faveur des sanctions économiques* ».

Mais c'est aux États-Unis que la mobilisation est la plus forte. Ainsi, le 8 juin dernier, le conseil de la ville de Cambridge a-t-il annoncé que la ville n'achèterait plus de produits ni de services d'entreprises qui réalisent des affaires en Birmanie. Cette initiative s'ajoute à celles des vingt-et-un autres comtés, villes ou États américains qui ont déjà adopté une politique d'achat sélectif. Des universités comme celle de Washington refusent désormais d'être sponsorisées par la compagnie pétrolière **Arco** également présente en Birmanie. Les partisans du boycott soulignent que cette entreprise est, de surcroît, considérée par l'organisation Council of Economic Priorities comme la compagnie pétrolière américaine la plus polluante. Mais les réactions des organisations américaines ne concernent pas les seules compagnies américaines. Ainsi l'université du Minnesota a-t-elle annoncé en mai dernier que compte tenu du fait que « ***Total*** *avait été complice du gouvernement birman dans l'utilisation du travail forcé dans la construction de ce gazoduc* [celui qui doit acheminer du gaz entre le golfe de Martaban et la frontière thaïlandaise] *et des infrastructures qui lui sont liées* [...] *l'université du Minnesota évitera dans le futur tout investissement en actions* ***Total*** *jusqu'au rétablissement d'un gouvernement démocratique et la fin des violations des droits de la personne dans ce pays ou jusqu'à ce que* ***Total*** *suspende ses opérations en Birmanie.* »

Les protestations s'amplifient, les compagnies réagissent

La pression exercée par les organisations de défense des droits humains vis-à-vis des entreprises qui réalisent des investissements dans les autres pays où de graves violations des droits humains sont observées est sans doute moins forte. Néanmoins, il faut rappeler la levée de boucliers à l'égard notamment de

Shell lors de l'exécution, en 1995, de Ken Saro Wiwa, représentant du peuple ogoni qui s'opposait au centralisme répressif exercé par le régime du général Sani Abacha (décédé récemment d'une crise cardiaque). Plus récemment, l'organisation Human Right Watch a adressé une demande à **British Petroleum** (BP) et à **Occidental Petroleum** (Oxy) pour que ces deux compagnies incluent dans les contrats qu'elles négocient actuellement avec l'armée et la police colombiennes des clauses garantissant qu'aucune violation des droits humains ne serait exercée par les forces militaires chargées de protéger les installations pétrolières. Il faut signaler que la Colombie est le théâtre d'une intense guérilla, qui a fait des milliers de victimes. Le gouvernement colombien autorise la formation de groupes paramilitaires et mobilise dans les zones troublées d'importantes forces militaires. Mais ces unités sont accusées de perpétrer des exactions sur les populations civiles.

Face à ces protestations, les compagnies pétrolières réagissent, quoique timidement. **Total** et **Unocal** ont ainsi autorisé, en janvier 1998, la commission Justice et paix à se rendre dans la région du Tenasserim (Birmanie) traversée par le gazoduc qui doit acheminer le gaz birman en Thaïlande. À l'issue de cette mission, les deux représentants de Justice et paix ont écrit au président d'**Unocal** pour lui signifier que « *l'approche* [qu'il avait] *prise à Yadana devrait être un modèle pour les autres compagnies multinationales* ».

Shell a édité un rapport intitulé « Health, safety and environmental report » qui expose les principes et les pratiques de **Shell** en matière sociale et environnementale. En rédigeant ce rapport, **Shell** admet que ses « *décisions doivent prendre en considération les exigences parfois opposées que nécessitent une économie et un environnement durable et sa responsabilité devant les personnes impliquées* ». Mais le rapport n'évoque pas le problème des violations des droits humains.

Il ressort que les compagnies pétrolières prennent encore trop peu de précaution vis-à-vis des pouvoirs répressifs avec lesquelles elles traitent. Des dispositions allant dans ce sens semblent pourtant indispensables. Human Rights Watch préconise, par exemple, que les contrats passés avec les forces de sécurité soient publics et qu'une clause y soit intégrée selon laquelle les forces de sécurité s'engagent à respecter les droits humains. On imagine parfaitement que, si dans les négociations préalables à la signature d'un contrat, une compagnie s'inquiétait de l'instabilité d'une région où des installations coûteuses devaient être mises en place (forages, pipelines, terminaux, etc.), les représentants de l'État détenteur des gisements comprendraient le danger à ne pas mettre rapidement un terme à cette instabilité. Si la compagnie ne prend pas de solides précautions visant à empêcher toute exaction, il n'y a aucune raison pour que les pouvoirs répressifs changent de méthodes. Il devient, après coup, extrêmement difficile de réviser les bases sur lesquelles ont initialement été établies des relations empreintes de sous-entendus et d'ambiguïtés. Le cas de la Turquie, qui a récemment suspendu ses projets militaires avec Paris suite au vote des députés français reconnaissant le génocide arménien commis au début du siècle, en est un parfait exemple.

Malgré l'émergence de réflexions de la part des entreprises pétrolières, il reste néanmoins rarissime qu'une compagnie refuse d'investir dans un pays sous prétexte que les droits humains fondamentaux n'y sont pas respectés. Le risque de dégradation de l'image reste sans doute secondaire au regard de la certitude des gains à venir. Une approche collective de la part des compagnies semble donc indispensable pour éviter que les intérêts particuliers ne l'emportent et permettre des progrès sensibles sur ce sujet. Mais aujourd'hui, aucune déclaration commune n'a été faite et aucune ligne de conduite collective n'a été adoptée.

LES ACTIONNAIRES DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES AMÉRICAINES VOTENT SUR LA QUESTION BIRMANE

Depuis plusieurs années, l'assemblée générale de la compagnie pétrolière américaine **Unocal**, partenaire de **Total** en Birmanie, est le théâtre de protestations de la part de groupes d'actionnaires. Cette année encore la question birmane a été à l'ordre du jour.

Un représentant de la Oil, Chemical and Atomic Workers Lalor Union a ainsi commenté une résolution présentée au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale d'**Unocal** et demandant à la compagnie d'éclaircir les accusations selon lesquelles son partenaire, la compagnie d'État birmane **Moge** – Myanmar Oil and Gas Enterprise – blanchirait l'argent de la drogue.

Le même scénario s'est déroulé au cours de l'assemblée d'**Arco**. À cette requête, Bill Wade, président d'**Arco**, a indiqué dans une longue intervention que lui et ses collaborateurs avaient longuement étudié cette question complexe. Quitter le pays ne permettrait pas de résoudre spontanément ses problèmes. La drogue est un problème qui existe en Birmanie depuis des siècles et un rapport du Département d'État américain indique qu'aucune preuve ne permet d'affirmer que le gouvernement birman est impliqué de manière institutionnelle dans le commerce de la drogue (cette interprétation du rapport est contestée par les personnes s'opposant aux investissements d'**Arco** en Birmanie).

Ces résolutions spectaculaires n'ont finalement obtenu que peu de voix (entre 3 et 4 %), soit tout de même plusieurs millions d'actions.

PRODUITS

SURSIS POUR L'INDUSTRIE DU TABAC AUX ÉTATS-UNIS

Il y a un an, les principaux producteurs de cigarettes américains signaient un compromis selon lequel ils s'engageaient, en l'échange de la fin des poursuites judiciaires en cours, à verser 368 milliards de dollars sur vingt-cinq ans aux États fédérés américains et aux victimes du tabagisme. La proposition de loi qui devait concrétiser ce compromis vient d'être rejetée par le sénat. Celui-ci a été sensible à la campagne de publicité lancée par les fabricants exaspérés par la surenchère des opposants au tabac qui exigeaient désormais 516 milliards de dollars et refusaient la cessation des poursuites.

Mais la situation est loin d'être identique à celle qui prévalait il y a un an. D'abord, parce que plusieurs États américains sont déjà parvenus à des accords financiers avec les fabricants de tabac, ensuite parce que, désormais, les individus et les compagnies d'assurance réagissent eux-aussi.

Ainsi, la firme **Liggett** — qui avait été la première, en mars 1997, à accepter de traiter avec les États en vue de dédommager les victimes du tabagisme — a passé un accord amiable avec Angela Widdick dont le père est décédé d'un cancer du poumon. De son côté, la société **Blue Cross-Blue Shields**, qui constitue l'un des plus grands réseaux d'assureurs-santé des États-Unis, a déposé une plainte à l'encontre de plusieurs compagnies dans 35 États et réclame 2 milliards de dollars de dommages.

Les réactions ne se cantonnent d'ailleurs plus aux États-Unis. L'agence américaine Bloomberg a ainsi récemment annoncé que l'État du Guatemala avait décidé, à son tour, d'attaquer en justice les plus gros fabricants de tabac américains en les accusant de vouloir dissimuler les risques liés au tabac.

Malgré le rejet de la proposition de loi, les compagnies américaines s'attendent à une poursuite de la chute du marché intérieur et accentuent leurs offensives en-dehors des États-Unis. Le groupe de pression de consommateurs Infact vient de publier un rapport qui détaille les pratiques des grandes entreprises de cigarettes américaines pour conquérir les marchés internationaux et recruter de jeunes consommateurs, en particulier dans les pays en développement. Le marché asiatique est particulièrement visé, à l'image du Vietnam où la consommation de tabac a considérablement augmenté. Dans ce pays, la prévalence de consommation masculine de tabac atteint désormais 73 %.

TENDANCES

DIVORCE ENTRE L'OPINION EUROPÉENNE ET LES ENTREPRISES

Dans une enquête publiée le 30 avril dernier, le magazine L'usine nouvelle révèle que 70 % des Européens considèrent que les intérêts des entreprises et ceux de la population de leur pays ne vont pas dans le même sens. 64 % des personnes interrogées estiment même que les entreprises ne se sont pas préoccupées de limiter les conséquences de la crise sur la situation des gens.

À la lecture de ce sondage, Didier Pineau-Valencienne, président de **Schneider**, a manifesté son étonnement et précisé « *que les entreprises françaises ont fait beaucoup de choses pour favoriser la création de richesses* [et ont] *rudement mal communiqué* ».

Manifestement, le problème de communication existe. La définition du terme « richesses » ne semble pas recouvrir les mêmes réalités pour les entreprises et pour les personnes. Un rapprochement des points de vue ne passe pas seulement par une explication des intentions mais aussi par une analyse des attentes de la population.

Cette enquête a été réalisée auprès de 1 000 personnes dans quatre pays : l'Italie, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne.

En bref...

En France, le nombre d'actionnaires individuels stagne

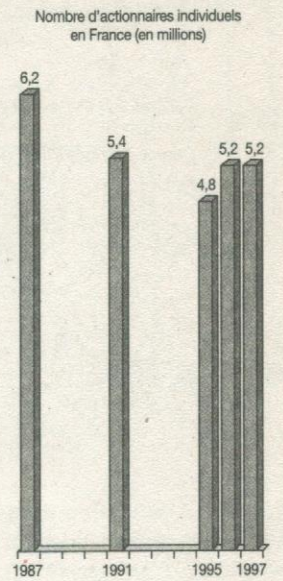

Informer les consommateurs pour protéger les forêts tropicales

L'association française « Agir ici » et plusieurs autres organisations comme « Robin des bois » et Greenpeace ont lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion publique française intitulée « De quel bois bricolons-nous ? ». Cette campagne demande aux principales entreprises de distribution du secteur du bricolage grand public de préciser aux consommateurs les pays d'origine des articles en bois vendus ainsi que les noms français et latin des essences en question.

Cette opération a pour objectif d'amorcer une prise de conscience du public et des professionnels du secteur du bois quant aux dangers qu'encourent les forêts tropicales afin de modifier les pratiques d'exploitation.

CONDITIONS DE TRAVAIL : NIKE CHANGE DE CAP ?

Dénoncée depuis une dizaine d'années pour les mauvaises conditions de travail qui règnent dans les usines de ses sous-traitants, notamment en Chine et en Indonésie, **Nike** a annoncé le 12 mai dernier, par la voix de son président, Philip H. Knight, qu'elle acceptait d'associer les organisations non gouvernementales à un processus de contrôle indépendant de son code de conduite sur les conditions de travail chez ces mêmes sous-traitants.

Rappelons qu'au début de l'année 1997, l'entreprise avait revu le contenu de son code et ajouté notamment parmi ses principes le respect de la liberté syndicale. Ces changements radicaux ne sont peut-être pas sans rapport avec les effets de la crise asiatique et de la montée en puissance de son rival **Adidas** sur le résultat de la multinationale américaine.

Cette nouvelle politique est promue en Europe par Dusty Kidd, directeur des pratiques sociales du groupe et par Keith Peter, directeur de la communication de **Nike** Europe. Mais, pour convaincre et amorcer la confiance, les mesures prises par **Nike** devront prendre en compte les dix années d'absence de dialogue avec la société civile.

LEVI'S RETOURNE EN CHINE

Levi's a été l'une des premières entreprises à avoir, en 1992, adopté un code de conduite pour réglementer le comportement de ses fournisseurs en matière de conditions de travail. Dans le même temps, l'entreprise avait cessé toute sous-traitance en Chine pour éviter d'être confrontée à des violations des droits humains.

Mais le 8 avril, **Levi's** a annoncé qu'elle reprendrait ses activités en Chine, arguant que la situation des droits humains s'était améliorée dans ce pays. Cette déclaration fait suite à celle faite en novembre dernier de fermer 11 usines aux États-Unis supprimant ainsi un tiers de ses effectifs en Amérique du Nord.

Cette politique réactive l'opposition des organisations de défense des droits de la personne qui font remarquer que le code de conduite adopté par **Levi's** intègre la liberté syndicale et que celle-ci n'existe pas en Chine.

Conséquence, l'image du groupe se détériore et l'entreprise est à nouveau la cible d'une partie de l'opinion. Des rapports émergent et décrivent dans quelles conditions des ouvriers fabriquent des *jeans* **Levi's** en Indonésie. Situation encore renforcée par la crise que traverse le pays.

Mais parallèlement, **Levi Strauss** mène une politique de séduction en apportant un soutien financier à de nombreuses organisations de lutte contre l'exclusion. Par ailleurs, l'entreprise apporte de nombreux avantages à ses propres employés et met en place des initiatives innovantes. Ainsi, la compagnie a été la première, parmi celles classées dans la liste du Fortune 500, à avoir accordé des avantages aux compagnons de ses employés homosexuels.

Cette dualité de comportement risque toutefois d'exacerber l'opinion qui peut y voir une simple tentative d'amélioration superficielle de l'image.

En bref...

Ikéa adopte un code de conduite social

Ikéa vient de signer avec la Fédération internationale des travailleurs du bois et du bâtiment (FITBB) un accord par lequel l'entreprise s'engage à exiger de ses fournisseurs qu'ils respectent la législation du travail de leur pays ainsi que les normes sociales fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Le contrôle de cet accord sera assuré par un groupe composé de deux représentants d'**Ikéa** et deux représentants de la FITBB.

Mitsubishi épinglé pour harcèlement sexuel

Le 9 avril 1996, la Commission fédérale pour l'égalité des traitements dans l'emploi, une agence du gouvernement fédéral américain, a engagé une action en justice au nom de 300 salariés d'une filiale américaine du groupe japonais **Mitsubishi** mettant en cause de graves pratiques de harcèlement sexuel dans l'usine de Normal (Illinois).

Le 11 juin dernier, l'entreprise a annoncé un accord amiable avec la Commission fédérale au terme duquel elle accepte de verser 34 millions de dollars pour mettre fin aux poursuites. Ce montant est le plus important jamais versé par une entreprise dans le cadre de pratiques de harcèlement sexuel.

Prix de l'abonnement :
– personnes physiques : 200 francs ;
– personnes morales : 450 francs.
Prix au numéro : 50 francs.
Directeur de la publication : Charles Mouttet.
Comité de rédaction : Charles Mouttet, Irène Ponsoye, Yann Fradin, Ben Lefetey, Martial Cozette.
Numéro d'ISSN : 1253-4439
Numéro de commission : 77519 AS.
Impression :
Presse d'Aujourd'hui,
19 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris.
Tél. : 01 43 66 71 53.
CFIE (Centre français d'information sur les entreprises), association loi 1901 :
19, rue des Trois Frères - 75018 Paris.
Tél. : 01 46 06 07 08.
Courrier électronique : cfie@club-internet.fr

Présentation de onze AG

Quel enseignement peut-on tirer du cru 98 des assemblées générales des grandes entreprises françaises ? Il faut d'abord observer une amélioration dans la présentation et dans l'organisation des débats. La forme revêtue par les réunions et l'attitude des dirigeants a ainsi offert dans l'ensemble des échanges libres et variés. Des efforts doivent néanmoins être encore réalisés pour donner aux espaces réservés aux interventions des actionnaires plus l'aspect d'un débat et moins celui d'une simple séance de questions-réponses.

Liste des AG d'entreprises mentionnées ci-après :
Alcatel (p. 6), Bouygues (p. 9), Danone (p. 9), Elf (p. 7), Lagardère (p. 8), Peugeot (p. 7), Renault (p. 10), Rhône-Poulenc (p. 8), Suez-Lyonnaise des eaux (p. 11), Total (p. 10), Vivendi (p. 11).

Au cours des onze assemblées suivantes, plus de 300 interventions d'actionnaires ont été relevées dont près de 30 % ont porté sur des questions sociales et environnementales dans l'acception générale des termes ("questions RSE").

Les questions et les remarques faisant référence à la politique sociale des entreprises ont été les plus nombreuses. Des observations ont même été émises par des actionnaires individuels non salariés des groupes concernés qui constataient qu'une partie des dividendes versés aux actionnaires provenait du travail des salariés ce qui justifiait en soi une attention particulière de la part des dirigeants. Mais les actionnaires ont également été sensibles au climat social comme indicateur de la bonne ou de la mauvaise santé d'un groupe. Notons enfin que dans cinq assemblées sur onze, des mesures pour accroître la participation des salariés au capital ont été réclamées. L'assemblée de Bouygues a démontré qu'une présence significative des salariés au sein du capital pouvait avoir un effet positif sur la cohésion du groupe et vraisemblablement sur ses performances.

Répartition des questions par type d'intervention dans onze assemblées générales d'actionnaires

L'emploi et la politique sociale de l'entreprise	33 %
Le gouvernement d'entreprise	29 %
Les problèmes liés à l'écologie	10 %
L'accès aux AG et la participation aux votes des actionnaires individuels	8 %
Autres	20 %

Enfin, les interventions et les réponses apportées, permettent de repérer des préoccupations essentielles, des aspects qu'il importe d'observer avec attention et qui méritent d'être approfondis. Le CFIE a participé à d'autres assemblées qui ne sont pas rapportées dans ce numéro (France Télécom, BNP, Société Générale...) mais qui permettront d'affiner les analyses des prochaines années.

Dans les textes qui suivent, les initiales RSE signifient « responsabilité sociale et environnementale ».

Alcatel

18 juin 1998 au Palais des Congrès, Paris

Président directeur général : Serge Tchuruck.
Durée de l'AG (votes non compris), environ 2 h15.
Echanges avec les actionnaires : 1 h10.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 32.
Nombre de questions RSE : 8.
Celles-ci ont porté sur l'emploi, le climat social et la participation des salariés au capital [6], l'avis des commissaires aux comptes, les investissements dans les pays émergents.
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 1 500 environ.

Présentation sobre et vivante. Serge Tchuruck, à la manière d'un présentateur, a commenté les principaux résultats et la stratégie du groupe debout sur le devant de la scène, équipé d'un micro-cravatte, sans document pendant près d'une demi-heure. Une telle présentation simple et conviviale, sans mise en scène superflue contribue à détendre l'atmosphère et invite au dialogue.

Ce fut le cas, puisqu'en à peine plus d'un heure, 32 questions ont été posées et près de 20 % d'entre elles ont porté sur le climat social et l'avenir des salariés du groupe dans le cadre des restructurations en cours. Comme dans de nombreuses assemblées, le thème a été appuyé par une représentante du fond commun de placement des salariés. Mais ce type d'intervention manque encore de portée et ne semble pas entrer dans une stratégie globale.

Selon Serge Tchuruck, le groupe essaye « *de faire converger les intérêts des salariés et celui des actionnaires* ». Mais depuis quelques années, le solde net de créations d'emplois par rapport aux suppressions « *est légèrement négatif* ». Et ceci, en dépit des effets positifs engendrés par la croissance du chiffre d'affaires (il a progressé de près de 15 % en un an). Si les dégâts paraissent limités, eut égard à l'ampleur de la restructuration en cours, il importe néanmoins de constater que les suppressions d'emplois reflètent une profonde mutation dans les métiers du groupe et une recomposition du profil désormais requis pour appartenir à l'entreprise. Aujourd'hui, 60 % du personnel possède une qualification d'ingénieur.

Commentaire : certes, Alcatel est l'un des cinq premiers intervenants sur le monde de l'emploi en France. Mais les impératifs stratégiques du groupe ont conduit, en trois ans, à la suppression de plusieurs milliers d'emplois.

Elf Aquitaine

29 mai 1998 à la Grande Arche de la Défense

Président directeur général : Philippe Jaffré.
Durée de l'AG (votes non compris) : environ 3h.
Echanges avec les actionnaires : 2h10.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 36.
Nombre de questions RSE : 15.
Celles-ci ont porté sur l'environnement [1], les affaires [1], la composition du conseil d'administration et la rémunération des administrateurs [8], l'implication d'Elf en Afrique [2], la politique sociale [1], autres sujets [2].
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 1 300 environ.

Précisons-le d'emblée, la séance des questions orales fut parfaitement organisée. Les débats furent articulés autour de quatre thèmes déterminés grâce à une consultation préalable des actionnaires. Un espace réservé aux questions libres fut également prévu. Une petite horloge affichée sur le coin gauche de l'écran sur lequel était projeté l'image des orateurs limitait la durée des interventions – questions et réponses – à deux minutes. Loin d'être une censure, il nous paraît que cette technique permet de contenir les interventions à l'essentiel et finalement de maintenir l'attention de la salle en éveil et de multiplier les interventions. Le temps consacré aux réponses reste certes trop court pour aborder les questions dans tous leurs détails, mais il est suffisant pour déterminer la position officielle du conseil d'administration.

La question de l'implication d'Elf dans les conflits politiques en Afrique a été abordée par Noël Mamère, député Vert et actionnaire individuel. Pour Philippe Jaffré, le groupe est sujet à des attaques de la part d'un collectif intitulé « Elf ne fera pas la loi en Afrique » (qui a diffusé des tracts à l'entrée de l'assemblée) vis-à-vis duquel il a porté plainte. Il a ajouté : « *je vous confirme qu'Elf Aquitaine cherche bien une neutralité complète en Afrique et que nous apportons une contribution réelle au développement de ces pays* ». Mais le sujet a été de nouveau abordé par un actionnaire congolais qui a demandé au président si « *Elf était impliqué de près ou de loin dans le génocide au Congo* ».

Concernant les affaires, Philippe Jaffré s'est contenté d'une déclaration proche de celle de l'année dernière sans permettre que des questions soient posées. Son discours a insisté sur les dispositions prises depuis son arrivée pour éviter tout risque de malversation dans l'avenir et s'est voulu rassurant quant à l'image du groupe. La salle a salué l'intervention de Philippe Jaffré par des applaudissements nourris.

Commentaire : le collectif « Elf ne fera pas la loi en Afrique » a en effet été poursuivi par Elf mais la compagnie a été déboutée dans son action en référé. La question de l'implication politique d'Elf en Afrique n'est pas récente. En 1976, le journal *Pétrole information* soulignait que « *l'ERAP* [qui précédait Elf] *a toujours été un instrument de la politique pétrolière du gouvernement français (et quelquefois de la politique tout court)* ». Mais il semblerait que depuis quelques années, cette question prenne de l'ampleur.

La politique du groupe, qui consiste à associer d'autres compagnies à ses opérations en Afrique, pourrait permettre à Elf de minimiser son implication politique. Mais l'entreprise n'aurait-elle pas également avantage à développer des activités économiques en aval de ses opérations d'exploitation pétrolière dans ces pays qui ne semblent pas avoir bénéficié de sa présence passée.

Peugeot

3 juin 1998 au siège, 75 av. de la Grande Armée, Paris

Président du directoire : Jean-Martin Folz.
Durée de l'AG (votes non compris) : environ 2h20.
Echanges avec les actionnaires : 45 minutes.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 12.
Nombre de questions RSE : 2.
Celles-ci ont porté sur les nouvelles technologies moins polluantes.
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 200 environ.

L'assemblée générale de PSA n'est pas un exemple de dynamisme et de participation active des actionnaires. Roland Peugeot, président du conseil de surveillance, estimant que le bureau avait « *déjà beaucoup répondu et que l'assemblée avait déjà eu beaucoup d'informations* » a ainsi paternellement mis fin à la discussion au bout de 45 minutes.

Jean-Martin Folz a réaffirmé la stratégie de Peugeot basée sur le diesel. « *La conviction de PSA est partagée dans le monde entier* [...] *et le moteur diesel est la seule réponse valable pour répondre à l'esprit de Kyoto sans rouler tous à bicyclette.* » Quant à la motorisation hybride, qui concilie propulsion thermique et propulsion électrique, malgré une expérience en la matière assez ancienne, Jean-Martin Folz n'a pas montré un grand enthousiasme pour la formule précisant que le lancement par Toyota d'un véhicule hybride à la moitié de son prix de revient était « *une décision courageuse mais qui laissait mal augurer de son développement* ». Il a toutefois précisé que PSA offrirait « *une ligne hybride lors de la prochaine décennie* ».

Commentaire : le bien-fondé de la stratégie poursuivie dans le domaine des véhicules propres par PSA s'appuie largement sur les politiques fiscales adoptées par les États. Celles-ci étant à l'heure actuelle hésitantes et tributaires de l'aggravation de la pollution atmosphérique et des mouvements écologistes, on peut s'interroger sur la pertinence de la stratégie de PSA en la matière.

Rhône-Poulenc

26 mai 1998 au Palais des Congrès, Paris

Président directeur général : Jean-René Fourtou.
Durée de l'AG (votes non compris) : environ 2h40.
Echanges avec les actionnaires : 1h10.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 18.
Nombre de questions RSE : 7.
Celles-ci ont porté sur l'environnement, la recherche [2], l'emploi [2], le gouvernement d'entreprise et les relations avec les actionnaires [2].
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 720 environ.

Deux initiatives méritent d'être relevées. La première est d'avoir remis à chaque actionnaire présent le rapport environnemental annuel. Cette décision, favorisée il est vrai par une date de convocation de l'assemblée générale plus tardive que les années précédentes, ne peut que promouvoir une réflexion critique auprès des actionnaires. Rappelons que le CFIE avait, l'année dernière, fait cette recommandation au conseil d'administration. La deuxième initiative touche la présentation de l'activité. Celle-ci a été divisée en cinq parties, en fonction des préoccupations d'actionnaires sondés au préalable. Deux parties ont été entièrement consacrées au groupe en tant « qu'entreprise citoyenne » et au gouvernement d'entreprise. Ces deux interventions ont couvert environ 30 % du temps consacré à la présentation générale. Il faut cependant relever le faible talent oratoire des intervenants et un contenu qui manque encore d'originalité.

La situation sociale a été longuement abordée. Tout d'abord par un tract remis à l'entrée de l'assemblée par l'organisation syndicale CGT dénonçant les effets sur l'emploi des choix orientés vers « le tout finance ». D'emblée, Jean-René Fourtou a abordé la question dans son allocution sur les options stratégiques du groupe rappelant que « *depuis dix ans, le groupe connaît une profonde restructuration* [...] *Dans le cadre de cette forte transformation, le corps social souffre. Il manifeste et je ne l'en blâme pas. Nous devons être social* ».

Commentaire : il demeure que la durée de cette transformation (« dix ans »), fait peut-être ressortir une certaine difficulté de la direction à déterminer une stratégie. Ces hésitations engendrent fatalement un découragement de la part des salariés et certains actionnaires commencent à mettre en doute la compétence de Jean-René Fourtou à redresser la situation.

Lagardère

19 mai 1998 à la Grande Halle de la Villette

Gérant commandité du groupe : Jean-Luc Lagardère.
Durée de l'AG (votes non compris) : 2h30 environ.
Echange avec les actionnaires : 40 minutes.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 16.
Nombre de questions RSE : 4.
Ces questions ont porté sur le gouvernement d'entreprise, la tentation dynastique de Jean-Luc Lagardère, l'acheminement des cartes d'admission à l'AG, la représentation des femmes dans l'encadrement.
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 900 environ.

Comme à chacune des assemblées de son groupe, Jean-Luc Lagardère était entouré d'un aéropage de collaborateurs. Au total, quarante personnes étaient présentes sur le plateau dont aucune femme (sur des bases aléatoires, la probabilité pour qu'une telle éventualité se produise était de une chance sur 1 100 milliards). Cela reflète, certes, la sous-représentativité des femmes au sein de l'encadrement des grandes entreprises françaises. Mais il est peu probable que cette situation puisse évoluer rapidement sans une énergique volonté de leurs dirigeants à sortir de ce cadre figé.

Interpellé régulièrement sur l'opportunité de maintenir son groupe sous la forme d'un conglomérat, Jean-Luc lagardère a tenu à souligner que la décote qui en résultait était injustifiée et qu'une étude du Boston Consulting Group sur une période qui s'établissait du 1er janvier 1993 au 31 janvier 1997 plaçait le groupe à la 4e place mondiale en terme de « total shareholder return ». Mais il semble moins affirmatif que les années antérieures quant à la nécessité de se renforcer dans les activités militaires, en soulignant toutefois que toutes les opportunités seraient saisies.

Un actionnaire a fait remarquer que certains administrateurs cumulaient de nombreux mandats, en contradiction avec les recommandations du rapport Viénot sur le gouvernement d'entreprise. La direction a précisé que le statut de société en commandite du groupe octroyait au conseil de surveillance des pouvoirs très étendus et que les administrateurs, à l'exception de Bernard Esambert, étaient indépendants. Pour appuyer l'argument, Jean-Luc Lagardère a cité une étude du Centre d'étude du gouvernement d'entreprise.

Enfin, l'Association nationale des actionnaires de France (ANAF) a annoncé le défaut d'acheminement des cartes d'admission à l'assemblée mais n'a pas reçu de réponse satisfaisante. L'intervenant a, en outre, précisé que l'ANAF avait reçu des mandats de la part de ses adhérents qui n'avaient, de ce fait, pu être exprimés.

Commentaire : peu de questions concernant la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise ont été posées. Dans l'ensemble, elles ont été éludées ou les réponses ont été peu convaincantes. Mais cette carence a été compensée par le sens du dialogue et l'enthousiasme de Jean-Luc Lagardère qui semblent avoir satisfait les actionnaires présents.

Danone

19 mai 1998, à l'hôtel Méridien, Paris 14e

Président du groupe : Franck Riboud.
Durée de l'AG (votes non compris) : 1h35.
Echange avec les actionnaires: 55 minutes.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 33.
Nombre de questions RSE : 3.
Celles-ci ont concerné la durée du temps de travail, l'implantation dans les pays émergents et les produits biologiques.
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 350 environ.

L'assemblée de Danone a été rondement menée sans pour autant bâcler la discussion avec les actionnaires puisque pas moins de 33 questions ont été posées en l'espace de 55 minutes. Ceci étant, la brièveté des réponses n'a sans doute pas offert tous les développements nécessaires et pourrait laisser penser que l'AG ne représente, pour le président, qu'une simple formalité. Il convient également de préciser qu'après avoir suggéré aux actionnaires de poser leurs questions par écrit — ce que bon nombre a fait — Franck Riboud n'a répondu qu'à deux d'entre elles.

Le secteur d'activité du groupe, l'agroalimentaire, positionne celui-ci dans un domaine particulier parce que crucial pour la personne. On peut, en effet, légitimement s'interroger sur l'apport de Danone dans l'augmentation de l'autosuffisance alimentaire. Sur ce point, la position de Franck Riboud est sans équivoque : « *Nous vendons de la nourriture, il faut donc qu'il y ait des gens pour manger et comme nous vendons des marques, un certain pouvoir d'achat est nécessaire* ». Cette démarche, qui suit une optique commerciale compréhensible, n'en demeure pas moins problématique dans un contexte mondial où la production agricole est de plus en plus orientée vers la grande distribution.

Commentaires : Franck Riboud suit une stratégie claire — recentrage sur 3 pôles d'activité, augmentation de la rentabilité — et reste attaché aux « *double projet économique et social* » qui est traditionnellement celui du groupe. Mais la rationalité de la démarche ne doit pas pour autant éliminer les initiatives sur des sujets a priori moins rentables comme, par exemple, offrir des produits alimentaires accessibles à tous ou mettre en œuvre davantage de mesures d'accompagnement compensant l'effort de productivité. Il semble au contraire que le renforcement de l'identité du groupe pourrait être l'occasion de mettre en œuvre des initiatives originales dans ces domaines.

Bouygues

10 juin 1998, Saint-Quentin-en-Yvelines

Président du groupe : Martin Bouygues.
Durée de l'AG (votes non compris) : 2h10.
Echange avec les actionnaires: 1h20.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 35.
Nombre de questions RSE : 13.
Celles-ci ont concerné les relations avec les actionnaires et le gouvernement d'entreprise [9], les relations avec les collectivités [2], le social [1], autre [1].
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 200 environ.

Tout le monde attendait Vincent Bolloré au cours de cette assemblée afin qu'il s'exprime sur ses intentions réelles après son acquisition de 10 % du capital de Bouygues et de 8 % des droits de vote. Son apport le plus significatif fut peut-être de libérer la discussion alors qu'en 1997 aucune question ne fut posée par les actionnaires.

Le silence de plomb qui, l'année dernière, précédait l'ouverture de l'AG, la lecture in extenso du rapport en guise de présentation des activités ont laissé la place à une certaine décontraction et à une présentation qui, sans être d'une grande originalité, fut plus vivante.

Le refus de Vincent Bolloré d'approuver au cours du conseil d'administration de mars dernier les comptes du groupe a focalisé une grande part des questions. Assis à l'écart des autres administrateurs, celui-ci a refusé durant une grande partie des débats d'éclaircir publiquement sa position. Ce silence a conduit les représentants des salariés, qui détiennent 6,5 % du capital et 9,3 % des droits de vote, à exprimer leur désapprobation en soulignant que les « *actionnaires-salariés était avant tout des salariés soucieux de leur épargne et du développement du groupe Bouygues dans la cohérence, la cohésion et la stabilité* ». En conséquence, ils voteraient contre les résolutions proposant l'élection des représentants du groupe Bolloré au conseil d'administration. Les opposants à la résolution ont ainsi remporté entre 15 et 18 % des voix.

Au-delà de ces événements, plusieurs actionnaires ont souligné les difficultés d'acheminement des documents relatifs à l'assemblée. Certains étaient munis d'un document de leur banque attestant qu'ils étaient détenteurs d'actions Bouygues au moment de l'AG. Etrangement, les services d'accueil ont refusé de leur délivrer les formulaires nécessaires au vote. Sur l'insistance de l'assemblée, cette péripétie a été résolue avant les votes et non pas après comme le préconisait curieusement le bureau.

Commentaires : l'épisode Bolloré a fait ressortir le regroupement des salariés autour de Martin Bouygues et, finalement, leur poids dans l'équilibre de l'entreprise. Il a vraisemblablement permis un renforcement de l'identité de l'actionnariat du groupe. Espérons qu'il permette également, dans l'avenir, un élargissement des interventions critiques de l'assemblée.

Total

13 mai 1998 au CNIT à la Défense

Président directeur général : Thierry Desmarest.
Durée de l'AG (votes non compris) : environ 2h30.
Echanges avec les actionnaires : 1h.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 26.
Nombre de questions RSE : 7.
Celles-ci ont porté sur la structure de l'actionnariat, les stocks-options, le gouvernement d'entreprise [2], les activités du groupe (nucléaire et biocarburants) [2], les investissements en Birmanie.
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 500 environ.

L'événement marquant de cette assemblée fut l'intervention d'une Karenne (minorité birmane) qui témoigna des persécutions que « *son peuple* » avait subies dans le cadre de la construction d'un gazoduc qui doit acheminer le gaz découvert au large des côtes birmanes vers la centrale électrique de Ratchaburi en Thaïlande. Cette intervention fut immédiatement interrompue par Thierry Desmarest pour qui « *seuls les actionnaires individuels peuvent s'exprimer et qu'il ne s'agit pas d'une réunion politique* ».

L'intervention en anglais fut traduite par un autre actionnaire qui précisa que la personne était mandatée par Info-Birmanie, une organisation qui œuvre pour le rétablissement de la démocratie en Birmanie. Pendant la prise de parole, qui ne dura que quelques minutes, une partie de l'assemblée commença à s'échauffer et certains actionnaires lancèrent des slogans déplacés dans le cadre d'une assemblée d'actionnaires. C'est ainsi que nous avons pu entendre des « *c'est inimaginable* » ou bien « *on est en France ici* » ou d'autres quolibets plus choquants encore.

. Les intervenants indiquèrent qu'ils tiendraient, à l'issue de l'assemblée, une conférence de presse à laquelle *Impact Entreprises* a participé ainsi que quelques actionnaires surpris par la réaction de la salle et un représentant de Total qui était venu à titre personnel.

Commentaire : l'événement indique que la question des investissements de Total en Birmanie demeure, même si elle est diversement appréciée par les actionnaires, toujours d'actualité (notons également que l'impact de la crise asiatique a repoussé à la fin de l'année les premières livraisons de gaz initialement prévues pour le 1er juillet 1998).

L'attitude de Thierry Desmarest ne présente cependant pas l'intérêt que pourrait justifier l'envergure internationale de la question. Au contraire, celui-ci s'est davantage appuyé sur l'attitude hostile d'une partie de la salle pour écarter l'intervention.

Renault

11 juin 1998 à la Maison de la chimie, Paris

Président directeur général : Louis Schweizer.
Durée de l'AG (votes non compris), environ 2h.
Echanges avec les actionnaires : 1h10.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 44.
Nombre de questions RSE : 18.
Celles-ci ont porté sur : politique sociale [13], le gouvernement d'entreprise [4], autre question [1].
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 800 environ.

Un an après la fermeture de l'usine de Vilvoorde en Belgique, Louis Schweitzer a annoncé au cours de cette assemblée le meilleur résultat net depuis cinq ans dont « *le redressement a été perçu dès le premier semestre 1997* ». Ce constat ne signifie pas en soi que la fermeture pouvait être évitée mais que le contexte économique du groupe ne justifiait peut-être pas la brutalité de la décision et ses conséquences sociales. Alors que plus de 3 000 emplois ont été supprimés, la création de 180 emplois nouveaux vient seulement d'être annoncée. La question sociale a, du reste, été largement abordée au cours des échanges avec les actionnaires puisque sept interventions ont concerné l'emploi.

Les questions ne se sont pas limitées à la politique sociale interne de Renault. Dans le cadre de sa restructuration, le groupe externalise un certain nombre d'activités et sous-traite de plus en plus la fabrication de ses pièces. Cette politique n'est pas sans conséquence sur les conditions sociales des partenaires de l'entreprise comme l'a fait remarquer un actionnaire, délégué CFDT par ailleurs.

Commentaire : la question sociale a donc été largement abordée au cours de cette AG et, fait intéressant, s'est élargie aux partenaires industriels de l'entreprise. Louis Schweitzer a tenu à préciser que Renault « *n'était pas engagé dans une politique de désintégration mais dans une politique de partenariat* ». A cet effet, le technocentre de Saint-Quentin-en-Yvelines est non seulement mis à la disposition des ingénieurs et techniciens de Renault mais aussi de ceux de ses fournisseurs.

Cette orientation est intéressante mais il est peu probable que les dix milliards de francs d'économies que le groupe s'est engagé à réaliser d'ici l'an 2000 dans ses achats puissent être faits sans conséquence pour ses fournisseurs.

Vivendi

15 mai 1998 au Carrousel du Louvre, Paris

Président directeur général : Jean-Marie Messier.
Durée de l'AG (votes non compris) : environ 2h20.
Echanges avec les actionnaires : 40 minutes.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 34.
Nombre de questions RSE : 8.
Celles-ci ont porté sur : l'emploi [2], la participation des salariés au capital, la dilution du capital, le conseil d'administration, les jetons de présence et la rémunération des dirigeants [5], les restructuration et ses implications sur les transfert de revenus internes.
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 500 environ.

Jean-Marie Messier a impulsé à la réunion une ambiance décontractée et ouverte. Un point positif doit être noté : un film a présenté les deux candidats administrateurs, Simon Murray et Henri Lachmann, et affiché leurs CV. Un aspect négatif est à souligner : la nouvelle formule de vote électronique adoptée n'accordait que cinq secondes pour l'expression du suffrage. Ce temps était visiblement insuffisant pour permettre aux actionnaires d'exprimer leurs suffrages. Un incident à ainsi illustré la précipitation imposée au vote : pour la projet de résolution n°16, le président a d'abord lu un libellé différent de celui qui était affiché à l'écran et a donc dû remettre au vote le projet. Quelque cinq cent mille voix ont séparé les deux suffrages.

A l'occasion de quelques questions posées sur les thèmes sociaux et environnementaux, nous avons pu noter qu'au 31 mars 1998, la proportion de capital détenue par les salariés s'établissait à 2,5 % et que chaque administrateur devait détenir 250 actions Vivendi. Cette obligation imposée aux administrateurs renforce leur implication administrative par un engagement financier.

A l'issue de l'assemblée, le montant des jetons de présence a été porté à 3 millions de francs (répartis entre les 14 administrateurs). La question concernant les jetons de présence, récurrente dans les AG, a reçu quelques éléments de réponse. Simon Murray, nouvel administrateur, s'est ainsi engagé à réinvestir ses jetons en actions de la société. Par ailleurs, les stock-options procurent aux dirigeants un complément de revenu substantiel, surtout en période de forte augmentation des cours. Jean-Marie Messier a précisé que la loi permettait d'appliquer une décote de 15 % lors de la levée de l'option mais il proposerait au conseil d'administration que cette décote soit limitée à 5 %.

Jean-Marie Messier a développé des thèmes inédits en AG : « Nos métiers sont très liés à ce que l'on appelle le développement durable » et les opérations menées doivent répondre à des questions telles que « le coût [d'un investissement] est-il supportable par les populations auxquelles il est censé bénéficier ? Les projets sont-ils utiles ? »

Commentaire : Le groupe est en quête d'unité et de transparence, ce qui ne fut pas toujours le cas dans le passé. La stratégie de Jean-Marie Messier semble indiquer une prise de conscience selon laquelle une stratégie et des projets acceptés par l'environnement de l'entreprise pourront être d'autant mieux mis en œuvre.

L'immense chantier qui transforme Vivendi fait, dans le même temps, émerger de nombreuses initiatives. Il reste à savoir si la dynamique perdurera et si les innovations se poursuivront au même rythme.

Suez-Lyonnaise des Eaux

11 juin 1998 au Palais des Congrès, Paris

Président du conseil de surveillance : Jérôme Monod.
Président du directoire : Gérard Mestrallet.
Durée de l'AG (votes non compris), environ 2h20.
Echanges avec les actionnaires : 1 heure.
Nombre de questions posées par les actionnaires : 31.
Nombre de questions RSE : 8.
Celles-ci ont porté sur : l'emploi, le prix de l'eau, la moralité des émissions de M6, le gouvernement d'entreprise [2], l'acheminement des documents relatifs à l'AG [2], la pollution.
Nombre de personnes présentes à l'ouverture de l'assemblée : 500 environ.

La structure bicéphale de l'entreprise a imposé une présentation en tandem de l'activité et des objectifs du groupe. Mais elle a, du même coup, sans doute un peu rallongé cette partie de la réunion mordant sur le temps consacré aux questions de la salle.

Celles-ci ont été précédées par quatre questions posées par un membre du comité consultatif des actionnaires. Sélectionnées parmi 1 300 questionnaires reçus, elles étaient censées être représentatives des préoccupations « *des actionnaires qui sont en province et qui n'ont pas pu venir* ».

Les questions ont été posées sur des thèmes variés ce qui pourrait démontrer à la fois un grand intérêt au sujet des activités du groupe mais aussi le fait qu'aucune problématique majeure ne semble aujourd'hui dominer à propos du groupe. A l'exception de la profonde réorganisation des structures : fusion de Suez et de la Lyonnaise des Eaux en 1997 et offre publique d'échange avec la **Générale de Belgique** en 1998 qui fait désormais de Suez-Lyonnaise des Eaux un groupe franco-belge.

Commentaire : la transformation du groupe devrait susciter de nombreuses questions au sujet de sa responsabilité sociale et environnementale. Le recentrage sur quelques métiers majeurs et l'érosion des marges dans les secteurs traditionnels comme l'eau pourrait engendrer des mouvements parmi le personnel. Il importe donc d'être très attentif à la manière dont l'entreprise va gérer le remodelage de ses structures.

LE CFIE : SES OBJECTIFS, SES ACTIVITÉS

Depuis le début de la décennie, le chiffre d'affaires des vingt plus grandes entreprises françaises a progressé de 34 %. L'un des rôles sociaux des entreprises qui consiste à créer des richesses semble rempli. Pourtant, les années 90 ont révélé un divorce sensible entre les entreprises et l'opinion publique. Celle-ci ne semble plus croire que les grandes entreprises soient en mesure de répondre aux besoins des populations.

Les éléments suivant peuvent partiellement expliquer cette situation :

• Les scandales financiers qui ont émaillé la vie des affaires ont sans doute mis un frein à la vague de fascination des années 80,

• L'impact de l'industrie sur l'environnement apparaît comme pouvant être préjudiciable à l'être humain : réchauffement de la planète, pollution des villes, etc.,

• La suppression des barrières douanières, les délocalisations à la recherche de main-d'œuvre bon marché, l'internationalisation des activités donnent l'image d'un capitalisme uniquement tendu vers l'objectif de la rentabilité financière,

• Les grandes entreprises ne parviennent plus à créer des emplois, d'autant que les bénéfices réalisés par certaines d'entre elles ne conduisent pas toujours à des créations d'emplois,

Il apparaît finalement aujourd'hui que la notion de création de richesses ne revêt plus le même sens pour tous. Deux questions essentielles se posent alors : quel type de richesses créer ? Comment les répartir ?

○ Pour répondre à ces questions, le CFIE a adopté la méthode suivante :

Le CFIE est à l'écoute de la société civile (organisations de consommateurs, mouvements syndicaux, associations de protection de l'environnement, organisations de solidarité, actionnaires individuels et institutionnels) afin de déterminer ses attentes vis-à-vis des entreprises dans les domaines suivants :

1. Leurs activités : l'utilité sociale des produits, des services offerts, les efforts de reconversion de certaines industries, les relations avec les consommateurs...

2. Les relations sociales : l'emploi, l'aptitude des entreprises à associer sans discrimination les salariés à leur développement et à limiter les effets sociaux en période de récession. Cet aspect concerne aussi les salariés de leurs sous-traitants.

3. Le fonctionnement des organes de direction et la qualité de l'information offerte : gouvernement d'entreprise...

4. L'impact de leurs activités sur les milieux naturels : les émissions gazeuses, les déchets, l'exploitation des ressources naturelles...

5. Leurs relations avec la communauté : la participation au développement local, les relations avec les États, les collectivité locales, le tissus social, les relations avec les fournisseurs...

○ Déterminer des critères pertinents

Conséquemment à cette observation, le CFIE établit des listes de critères déterminant le profil social et environnemental des entreprises. L'objectif n'est pas uniquement de déterminer les entreprises qui mènent globalement une bonne politique sociale et environnementale mais également de relever les points névralgiques et les innovations qui répondent aux principales attentes d'aujourd'hui et de demain.

Dans un contexte de mondialisation des affaires, le CFIE apporte une attention particulière aux activités menées dans les pays en développement.

○ Mesurer le respect des critères

Le CFIE observe plus particulièrement les stratégies et les pratiques sociales et environnementales des grandes entreprises françaises (le panel-CFIE — voir liste ci-contre). La liste des entreprises inscrites dans ce panel s'accroît régulièrement afin de couvrir les principaux secteurs d'activité.

○ Sensibiliser et convaincre

Le CFIE publie la lettre Impact Entreprises dont l'un des objectifs est de convaincre ses lecteurs, de prendre, sous un angle social et environnemental, une part active dans l'orientation des activités des entreprises. Impact Entreprises a également pour objectif de convaincre les responsables économiques d'être à l'écoute de l'opinion, de déceler leurs préoccupations, de construire une image globale et finalement d'anticiper les législations futures.

Composition du Panel-CFIE au 30 juin 1998

Alcatel	Pinault-Printemps-Redoute
Axa	PSA
BNP	Renault
Bolloré	Rhône-Poulenc
Bouygues	Saint-Gobain
Carrefour	Sanofi
CCF	Société générale
Danone	Suez-Lyonnaise des Eaux
Elf	Total
Lagardère	Vivendi

○ Donner les moyens d'intervenir dans les domaines sociaux et environnementaux

Le CFIE réalise des analyses à l'attention des organisations syndicales, des mouvements de consommateurs, des associations de solidarité ou de défense des droits de l'Homme, des investisseurs financiers. Ces analyses soulignent les forces et les faiblesses des entreprises dans les domaines sociaux et environnementaux.

Vers un label social ?

Difficile d'échapper à l'événement sportif de l'année. La coupe du monde de football a monopolisé une grande part des média de l'hexagone confirmant la domination du sport-business. Mais cette activité recouvre d'autres réalités dont on parle moins.

Le CFIE a rédigé une synthèse sur le sujet. Cet ouvrage retrace l'évolution du secteur des articles de sport, fournit une information sur les principales entreprises de sport, rassemble des témoignages sur les conditions de travail de ceux qui fabriquent ces articles et décrit les stratégies de la société civile pour « moraliser » les activités du secteur.

Vous pouvez commander « Vers un label social » (64 pages) en adressant un règlement de 50 francs au CFIE.